

「子ども手当」の申請について

Demande d'allocations familiales (Kodomo teate)

1 子ども手当は次のような場合に支給されます

1 Les allocations familiales sont attribuées dans les cas suivants:

(1) 子ども手当制度とは？

2010年4月から、日本国内に住民登録をしている方、又は外国人登録をしている方で、支給対象となる子どもを自らの収入により育てている方に手当が支給されます。

ただし、在留資格が「短期滞在」「興行」の場合、又は在留資格の無い場合は支給対象外です。

(1) Système d'allocations familiales

Les allocations familiales sont versées à compter du mois d'avril 2010 aux personnes inscrites au registre de population au Japon et aux étrangers domiciliés sur le territoire national, élevant à leurs frais des enfants faisant l'objet de la présente mesure. Néanmoins, les étrangers en possession d'un visa de séjour de courte durée ou d'un visa pour « gens du spectacle » ou encore n'ayant pas de titre de séjour, sont exclus de la présente disposition.

(2) 支給対象となる子ども

0歳から日本の中学校修了までに相当する年齢の子ども（15歳になった最初の3月31日まで）が対象になります。

(2) Bénéficiaires des allocations familiales

Les enfants âgés de 0 à 15 ans font l'objet de la présente disposition (jusqu'au 31 mars date à laquelle ils ont 15 ans révolus)

(3) 手当の金額

子ども1人につき 月額 13,000円が支給されます。

日本国内に住んでいる子どもだけではなく、海外に住んでいる子どもも対象となりますが、この場合には、2-(3)に記した証明等が別に必要になります。

(3) Montant des allocations familiales

Une allocation de 13 000 yens est versée mensuellement par enfant. Cette mesure s'applique non seulement aux enfants demeurant au Japon mais également aux enfants vivant à l'étranger. Dans ce dernier cas, il est demandé de présenter les attestations inscrites au paragraphe 2-(3).

(4) 支給時期及び方法

毎年、年3回に分けて（6月、10月、2月）、前月までの4か月分の手当てがまとめて、子どもを養育している方名義の口座に振り込まれます。

2010年の6月の支給については、4月から制度が始まったため、4月と5月分の2か月分になります。

(4) Période et modalités de versement des allocations familiales

Les allocations familiales sont versées tous les ans en 3 fois (juin, octobre et février), chaque versement étant la somme cumulée des 4 mois précédents sur un compte ouvert au nom de la personne ayant l'enfant à charge.

Les prestations versées au mois de juin 2010 correspondent aux sommes dues des mois d'avril et de mai compte tenu du fait que le nouveau système est mis en place au mois d'avril.

2 子ども手当の支給を受けたい方は、申請が必要です

2 Les personnes souhaitant bénéficier des allocations familiales, doivent en faire la demande.

(1) 子ども手当の支給を受けるためには、申請が必要です。手当を受けたい方は「子ども手当認定請求書」に必要なことを記入して市区町村の申請窓口申請してください。市区町村が申請内容を確認し、認定した場合に手当が支給されます。

A 「子ども手当認定請求書」は、4の申請窓口で用紙が置いてあります。

B 「子ども手当認定請求書」は、郵送いたします。届かない場合は、4の申請窓口で用紙が置いてあります。

(但し、2010年3月31日現在、児童手当を支給されていた方で、新たに子ども手当の対象となる子どもがいない場合には、申請する必要はありませんが、6月に現況届の提出が必要になります。)

(1) Pour bénéficier des allocations familiales, il faut en faire la demande. Les personnes souhaitant recevoir les allocations familiales, doivent remplir un formulaire de demande avant de le déposer au service concerné de la mairie. Après examen de la requête par les services de la mairie, les allocations seront versées si la demande est reçue.

A Le formulaire de "Demande d'allocations familiales" est disponible dans les services mentionnés au paragraphe 4.

B Le formulaire de "Demande d'allocations familiales" peut être envoyé par courrier postal. En cas de non réception, le réclamer aux services mentionnés dans le paragraphe 4.

(Toutefois, les personnes ayant déjà bénéficié des allocations familiales à la date courante du 31 mars 2010, et n'ayant pas d'autre(s) enfant(s) pouvant faire l'objet d'une requête sont exemptées de cette demande. Elles doivent cependant présenter au mois de juin une attestation de leur situation en cours.)

(2) 申請する時に「子ども手当認定請求書」と一緒に提出するもの

- 申請する人の外国人登録証の写し
- 申請する人の健康保険証（健康保険に入っている場合）の写し
- 振り込み先の預金通帳の写し（申請者本人の口座に限ります）
- その他、必要に応じて書類の提出を求められることがあります

(2) Documents à fournir avec le formulaire de « Demande d'allocations familiales » au moment de la requête :

- Copie de la carte d'enregistrement des étrangers

- Copie de la carte d'assurance maladie (pour le demandeur qui adhère à l'assurance maladie)
- Copie du livret de dépôt (limité au compte bancaire du demandeur) en vue du versement bancaire
- Selon les cas, d'autres documents peuvent être exigés

(3) 海外にいる子どもの手当てを申請する方は、上記の書類に加えて、次の書類と確認が必要になります。

- 「日本国外に居住する子どもに係る監護及び生計に関する申立書」（申立書の様式は用意されています）
- 公的機関による出生証明書（申請者と子どもとの続柄が証明できるもの）
- 公的機関による居住証明書（来日前、子どもが申立書を提出する養育者と同居していたことを証明できるもの）
- 上記の申立書及び証明書には、日本に住む第三者による日本語の訳文をつける必要があります。
- 年に2回以上子どもと面会していることを確認できるパスポートの出入国記録
- 4か月に1度くらいの割合で、子どもの生活費や学資などを継続して送金していることを確認できる銀行の送金通知等

(3) Pour le demandeur dont l'enfant réside à l'étranger, les attestations suivantes doivent être présentées en plus des documents susmentionnés.

- Déclaration afférente aux frais d'entretien des enfants vivant à l'étranger (imprimé disponible)
- Extrait d'acte de naissance délivré par un organisme officiel (prouvant la relation de parenté entre le demandeur et l'enfant)
- Attestation de domicile délivrée par un organisme officiel (prouvant que l'enfant a cohabité avec le demandeur qui en a l'entretien avant sa venue au Japon)
- Traduction en japonais par un tiers domicilié au Japon des déclarations et documents susmentionnés
- Tampons de l'Office d'immigration apposés sur le passeport prouvant que le demandeur rencontre plus de deux fois par an l'enfant dont il a la charge
- Attestation bancaire certifiant l'envoi d'argent effectué tous les 4 mois environ en vue du paiement régulier des frais d'entretien et des frais d'études de l'enfant

(4) 6月に支給を受けたい方は、○月△日までに申請をしてください。

(4) Les personnes souhaitant percevoir les allocations familiales au mois de juin, doivent en faire la demande avant le △ [=日付数字] ○ [=月名].

(5) 2010年については、9月30日までに申請をすれば、4月分からの支給が受けられます。

(5) Le demandeur qui adressera sa requête avant le 30 septembre 2010 pourra percevoir les allocations calculées depuis le mois d'avril.

- (6) 4月1日より後に子どもが生まれた方や、日本に来日した方は、申請月の翌月分から支給されますので、出生あるいは来日後速やかに申請してください。
- (6) Les personnes ayant eu des enfants ou **arrivées** au Japon **après le 1^{er} avril**, recevront les allocations à compter du mois suivant le mois où ils auront effectué leur demande. En conséquence, il leur est conseillé d'adresser rapidement leur demande dès la naissance ou dès le retour de l'étranger.

3 お願い

3 Attention

次のような場合には手続きが必要です

- ・住所が変わったとき（他の市区町村に転居した場合、新しい住所の市区町村で、改めて子ども手当の申請が必要です。）
- ・本人又は、対象のお子さんが出国するとき
- ・子どもを養育しなくなったとき
- ・子どもと別居するとき
- ・出生や死亡などで、子ども手当支給の対象となる子どもの数が変わったとき
- ・振込先の口座を変更するとき（新しい振込先は、申請者本人の口座に限ります。）

Des formalités sont requises dans les cas suivants :

- En cas de changement d'adresse (en cas de déménagement dans une autre ville, une nouvelle demande doit être faite auprès de l'administration du nouveau lieu de résidence)
- Lorsque le demandeur ou l'enfant à charge quitte le Japon
- Lorsque l'enfant n'est plus à la charge du demandeur
- Lorsque l'enfant et le demandeur ne vivent plus ensemble
- Lorsque la naissance ou le décès modifie le nombre d'enfants faisant l'objet des prestations familiales
- Lors d'un changement de compte bancaire (le titulaire du nouveau compte bancaire doit être le demandeur lui-même)

4 問い合わせ先（申請窓口）

4 Renseignements (service des « Demandes d'allocations familiales »)